



Aggl'Eau Communauté Paris-Saclay

Association loi 1901 – Identification RNA : W913007516

N° de parution : 20160046

23 rue de la Prairie 91440 BURES-SUR-YVETTE

aggleau-cps@ouvaton.org

VII^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE MERCREDI 23 NOVEMBRE 2022 Les Ulis – LCR Lubéron

Rapport d'activité 2021-2022 présenté par Thierry DOULAUD, président

Chers amis adhérents d'Aggl'Eau CPS,
Bonsoir à toutes et tous !

Et merci de participer à cette 7^e Assemblée générale annuelle de notre association.

Je veux saluer la présence parmi nous de Pascal Grandjeat, président de l'association *Eau publique Orge Essonne*, qui poursuit les mêmes objectifs que nous sur le territoire de Cœur d'Essonne agglomération. Pascal est également représentant de la Coordination Eau Ile-de-France, regroupements d'associations franciliennes qui agissent dans le domaine de l'eau et à laquelle nous adhérons depuis quelques jours.

Notez que nous avons reçu plusieurs pouvoirs d'adhérents empêchés

- Joëlle LEROUX de Verrières-le-Buisson donne pouvoir à Thierry DOULAUD
- Isabelle AUCKENTHALER de Massy donne pouvoir à Colette JAN
- Philippe ESCANDE d'Orsay donne pouvoir à Christine MAUPAS
- Alban MOSNIER de Bures-sur-Yvette donne pouvoir à Danielle COURTEAU

Un certain nombre d'autres amis sont retenus par des obligations diverses. C'est le cas notamment d'Alexandre GILLES, un adhérent de Massy qui est depuis peu attaché parlementaire de Jérôme GUEDJ et qui est retenu par une initiative de son député.

Vous le savez, au delà de sa dimension statutaire l'AG annuelle nous permet chaque année de faire le bilan des 12 mois écoulés et de fixer nos objectifs pour les 12 prochains et au vu des dossiers qui font depuis quelques mois l'actualité de l'eau sur notre territoire, cet exercice ne sera pas que de pure forme.

Vous vous en souvenez sans doute, en 2021, outre les dossiers habituels liés à la distribution de l'eau potable et à l'assainissement, deux nouveaux sujets avaient émergé :

- 1) l'opportunité de réappropriation publique de la production d'eau potable à travers le réseau interconnecté sud francilien – aujourd'hui sous contrôle de Suez - ouverte par l'initiative conjointe des élus de Grand Paris Sud et du Conseil départemental de l'Essonne.
- 2) le projet du SEDIF et de son délégataire Véolia d'imposer leur système de purification d'eau dit d'Osmose inversée basse pression (OIBP) à l'occasion du renouvellement du contrat de DSP liant le syndicat à la multinationale.

Je veux revenir un instant sur ces deux dossiers qui s'agissant de notre territoire Paris-Saclay ne sont pas sans lien.

L'AVENIR DU RÉSEAU INTERCONNECTÉ SUD-FRANCILIEN (RISF)

Le RISF ce sont des usines de production d'eau potable comme celle de Morsang-sur-Seine et Viry-Châtillon et des tuyaux de transports qui conduisent l'eau depuis les usines de production vers les réseaux de proximité propres aux collectivités en contrat avec Suez ou sa filiale Eau du Sud Parisien (ESP). **Ce RISF alimente en eau une bonne partie de l'Essonne dont 22 des 27 communes de Paris-Saclay (celles qui ne sont pas adhérentes au SEDIF).**

Au plan départemental, sous l'impulsion de la Communauté d'Agglomération Grand-Paris-Sud et de son vice-président, Philippe RIO, la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération, la Communauté d'agglomération Val de Seine Val d'Yerres, le territoire métropolitain Grand-Orly-Seine-Bièvre (T12 qui compte 6 communes essonniennes) et le Département de l'Essonne ont entrepris une démarche commune visant à une réappropriation publique de ce RISF actuellement sous la coupe de Suez qui en revendique la propriété. Plus récemment le territoire métropolitain Grand Paris Sud-Est Avenir (T11) qui regroupe 16 communes entre Créteil et l'Essonne a également manifesté son intérêt pour la démarche.

La démarche en question vise à la création d'un Syndicat mixte fermé qui prendrait le contrôle du RISF en se substituant à Suez et à sa filiale ESP. Mixte signifie qu'il regroupe des territoires de statut divers (en l'occurrence Communautés d'agglomération, Territoire métropolitain et département). Fermé signifie que l'adhésion de nouveaux territoires est soumise à l'accord des membres du SMF. Avec ce syndicat, la production d'Eau potable deviendrait donc une production publique.

Précision importante. La création de ce Syndicat Mixte ne signifierait pas obligatoirement la généralisation des régies publiques, là où ce n'est pas le cas. On peut tout à fait imaginer qu'un EPCI achète l'eau au syndicat mixte puis confie la gestion de son réseau de distribution à un délégataire privé. Mais même sans cela elle aurait deux grands avantages. D'une part, une baisse importante de prix du m3 d'eau acheté par la collectivité (au moins 40%). Quand on n'a pas d'actionnaires à rémunérer l'usager paye le juste prix. D'autre part, elle ferait tomber un des arguments souvent utilisés par les adversaires de la régie publique ou ceux qui hésitent à s'y engager : à quoi sert de créer une régie publique si on est tout de même obligé d'acheter l'eau à Suez ?

Pour notre part, association Aggl'Eau, sommes, bien évidemment, partisans à la fois de la création du RISF pour une production publique d'eau potable et de la création de régies publiques de distributions à chaque fois qu'un contrat de DSP arrive à échéance.

Où en est-on de ce processus en cette fin novembre 2022.

Les négociations avec Suez ne sont pas formellement rompues mais sont en quelque sorte au point

mort. La multinationale – qui revendique la propriété de ces installations sans en apporter la preuve - ne refuse pas le principe d'une cession au SMF mais exige une indemnisation exorbitante de 420 millions d'€. Les initiateurs du SMF, qui contestent la propriété de Suez sur ces installations, refusent à juste titre cette exigence et demandent que les installations de production soient cédées au prix de leur Valeur nette comptable (VNC) soit, compte tenu de leur ancienneté, quelque chose qui s'approche des Zéro €. Jusqu'à présent, Suez refuse de communiquer les éléments comptables qui pourraient justifier ses prétentions. Par mesure de rétorsion GPS a décidé de réviser unilatéralement le prix de l'eau qu'elle achète actuellement à Suez et d'autres ont manifesté des intentions similaires, à l'image de Cœur d'Essonne Agglomération.

Par ailleurs, toutes les collectivités concernées – hormis la CPS, j'y reviendrai - ont délibéré à l'unanimité en faveur de la création du SMF et ont approuvé ses statuts. Plus récemment, les Commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI) de l'Essonne, de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne ont voté à l'unanimité en faveur du SMF. Il ne reste plus désormais aux trois Préfets concernés qu'à signer l'arrêté de création du SMF pour que ce dernier ait une existence légale effective.

Et du côté de la CPS ?

À l'occasion de la dernière réunion de la CDCI de l'Essonne, le 30 octobre dernier, Grégoire de Lasteyrie a précisé sa position. Il a affirmé soutenir la création du SMF. Il a dit son accord pour y adhérer en tant que membre associé sans faire partie de son Conseil d'administration. Cela dans l'attente du contentieux qui pourrait naître entre le SMF et Suez suite à la décision de GPS de réviser unilatéralement le prix d'achat de l'eau, avec les conséquences financières qui pourraient en résulter et dans lesquelles – explique-t-il - il ne souhaite pas entraîner la CPS.

Voilà qui marque une avancée dont on pourrait se réjouir, même si jusqu'à présent, **aucune délibération dans ce sens n'a encore été prise par le Conseil communautaire de la CPS.**

J'emploie néanmoins le conditionnel, parce que cette prise de position intéressante de Grégoire de Lasteyrie s'accompagne d'une information plus inquiétante ; à savoir que le Président de la CPS qui se trouve être aussi Vice Président du SEDIF, annonce être en discussion avec ce syndicat en vue d'une adhésion des 21 communes de la CPS actuellement en contrat de DSP avec Suez.

À PROPOS DU SEDIF ET DE SON PROJET D'OIBP

Le SEDIF, Syndicat des eaux d'Ile-de-France, gère le service public de l'eau potable pour le compte d'environ 130 communes réparties sur 7 départements. Il est dirigé depuis 1983, par André SANTINI, Maire UDI d'Issy-les-Moulineaux. Depuis sa création, le SEDIF délègue le service de l'eau à VEOLIA (ex Compagnie Générale de Eaux). **Sur notre territoire Paris-Saclay 5 communes sont membres du SEDIF : Igny, Massy, Palaiseau, Verrières-le-Buisson et Wissous. Grégoire de Lasteyrie, Maire de Palaiseau et Président de la CPS est à ce titre membre du Conseil d'administration du SEDIF dont il est d'ailleurs un des vice-présidents.**

Depuis quelques années, le SEDIF voit des communes et des EPCI le quitter au profit de régies publiques. C'est le cas du territoire Métropolitain Est-Ensemble (T8) en Seine-Saint-Denis - et du Territoire métropolitain Grand-Orly-Seine-Bièvre (T12) dans le Val-de-Marne et l'Essonne.

Pour enrayer cette perte d'influence, qui contrarie le projet de Grand Paris de l'Eau poursuivi par son président, le SEDIF mobilise ses relais en vue de s'implanter sur de nouveaux territoires. C'est dans ce cadre que se déroulent les discussions avec la CPS.

Une adhésion au SEDIF aurait des conséquences graves.

D'abord sur le prix de l'eau. Le contrat de DSP en cours avec Véolia qui a démarré au 1^{er} janvier 2011, s'achèvera le 31 décembre 2023. Dans cette perspective, en mai 2021, les représentants des 135 communes encore membres du SEDIF ont décidé à 88% de confirmer le principe de délégation de service public à un opérateur privé. Un appel d'offre doit être lancé pour un nouveau contrat de 12 ans. Du côté de Veolia on se prépare à candidater avec à la clé la mise en place d'un nouveau procédé de purification de l'eau dit Osmose Inverse Basse Pression (OIBP).

Ce procédé est très contesté sur le plan écologique. Parce qu'il entraîne un prélèvement supplémentaire de 10% en volume d'eau (pour une production équivalente) et une consommation d'électricité très importante. Parce que l'eau ainsi purifiée, pour être propre à la consommation humaine, devra être re-minéralisée par adjonction d'eau non filtrée. Parce que les matières filtrées seront rejetées dans les cours d'eau en aval des usines de production. Parce qu'il laisse sans réponse la question de la prévention des causes des pollutions de la Seine et de la Marne dans lesquelles pompe le SEDIF.

Soulignons que ces arguments mis en avant par de nombreuses associations comme la nôtre, ont été retenus par le Préfet de Seine-et-Marne pour s'opposer à l'expérimentation de ce procédé sur l'usine de production d'Arvigny (77). Notre amie Christine MAUPAS avait d'ailleurs participé à la délégation reçue par le Préfet du 77. Cette décision a contraint Veolia et le SEDIF à renoncer à cette expérimentation sans pour autant renoncer à la mise en place généralisée de l'OIBP.

C'est également un procédé très onéreux. Il entrainerait un surcoût de 15% de la production d'eau potable qui ne manquerait pas d'avoir des répercussion sur le prix facturé aux usagers du service de l'eau. A ce sujet, l'argument de Véolia qui prétend que cette hausse serait compensée par un moindre coût d'entretien des réseaux et installations du fait d'un eau sans calcaire est une imposture puisque l'eau osmosée sera mélangée avec de l'eau non filtrée.

Enfin, l'adhésion au SEDIF impactera la possibilité même de création de régie publique. En effet, dans l'état actuel de la législation, les conditions de sortie du SEDIF sont quasi impossibles à remplir. Ceux qui l'ont fait dans la dernière période, ont saisi l'opportunité que leur donnait la Loi NOTRe au moment de la mise en place des nouveaux EPCI en 2016 (les territoires métropolitains et les « super aggro » de la grande couronne). **Mais il est désormais trop tard pour se saisir de ce dispositif.**

Pour terminer sur ce chapitre on pourra utilement se souvenir que, dans leur rapport de 2017, les magistrats de la chambre régionale des comptes constataient, je cite : *« que la rémunération de Veolia Eau Ile-de-France s'éloigne d'année en année de l'équilibre économique qui a présidé à la signature du contrat entre les parties en 2010. Les coûts liés à la délégation ont eu tendance à déraper. »* La rémunération nette du délégataire a doublé en un an, passant de 10,5 millions d'euros en 2013 à 20,9 millions en 2014, pour être ramenée à 20,5 millions en 2015.

Veolia Eau se voyait aussi reprocher de s'adjuger des frais de siège de 7 millions d'euros, *« sans justificatif »*. Le groupe a de surcroît touché depuis 2014 le bénéfice du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), de l'ordre de 3 millions d'euros en 2015 par exemple.

L'heure est donc à la mobilisation pour confirmer l'adhésion de la CPS au SMF et empêcher l'adhésion au SEDIF des 22 communes actuellement en DSP avec Suez.

De ce point de vue, nous ne sommes pas restés les bras croisés au cours de cette année 2022. 2021 s'était achevée par la diffusion à 8 000 exemplaires de notre Aggl'Eau Info n°8 qui lançait notre nouvelle pétition et appelait à la réunion publique du 1^{er} décembre à Palaiseau. En février 2022 est

sorti le n°9 de notre bulletin d'information qui faisait le point sur les deux sujets de RISF et de l'IOBP, relançait la pétition et appelait à participer au rassemblement du 20 mars au barrage du Coudray-Montceau organisé avec l'association Eau Publique Orge Essonne et la coordination Eau Ile-de-France.

Un rassemblement dans lequel notre association était bien présente et où j'étais intervenu pour rappeler notre position.

Cet Aggl'Eau info n°9 a été imprimé et diffusé en 10 000 exemplaires. Des communes sur lesquelles nous n'avons pas encore diffusé de matériel ont été ciblées telles Igny, Marcoussis et Nozay. L'effet sur la pétition a chaque fois été immédiat faisant grimper le nombre de signatures dans les jours qui ont suivi la diffusion du bulletin. **Cela devrait nous conduire à renouveler l'opération sur d'autres communes du territoire à l'occasion du prochain Aggl'Eau Info que nous pourrions sortir en janvier prochain. Ce sera l'occasion d'informer les habitants du territoire sur l'évolution des choses et d'appeler à amplifier la mobilisation.**

Sur toutes les initiatives où nous avons été présents au cours de ces derniers mois nous avons engrangé à la fois des signatures sur notre pétition et des adhésions nouvelles.

Ainsi nous avons été présents fin juin aux Ulis, lors du forum organisé par le collectif « Plus jamais ça » dont nous sommes membre et dans lequel notre ami Alban MOSNIER joue un rôle important. Nous y avons tenu un stand et Pascal MAUGIS est intervenu dans un débat sur la question de l'eau.

Début septembre nous étions présents au Village des Associations de Palaiseau comme nous en avons pris l'habitude depuis plusieurs années.

Et le week-end dernier nous avons répondu favorablement à l'invitation de l'association Bures en transition, dans le cadre d'une rencontre autour des questions de l'eau. Nous étions 6 membres d'Aggl'Eau présents. Pascal MAUGIS y est intervenu en tant que chercheur sur le cycle de l'eau et les conséquences du changement climatique. Et je me suis exprimé en tant que président d'Aggl'Eau sur les enjeux de l'eau sur le territoire de la CPS. Une troisième intervenante, chercheuse à l'Université Paris-Saclay est intervenue sur le rôle de l'agence de bassin Seine Normandie pour prévenir les conséquences du changement climatique sur la Seine et ses affluents.

Le CA propose que dans les mois qui viennent – nous allons avoir une année sans élection il faut en profiter – nous multiplions les occasions de nous faire connaître des habitants de la CPS, en organisant au moins deux réunions publiques – dont une sur la commune de Palaiseau - et des initiatives de distribution et de signatures dans les communes du territoire. Nous pourrions cibler les communes dans lesquelles nous ne sommes pas encore allés et celles qui seront prochainement concernées par l'arrivée à terme de leur contrat de distribution ou d'assainissement.

Pour l'eau, après Chilly-Mazarin et Les Ulis dont les contrats de DSP sont arrivés à terme en 2022, ce sera au tour de Gif-sur-Yvette en 2024, et d'Epinay-sur-Orge, Longjumeau, Saulx-les-Chartreux et Villebon-sur-Yvette en 2026.

Pour l'assainissement après Verrières et Wissous dont les contrats de DSP sont arrivés à terme en 2022, ce sera au tour de Balainvilliers et Epinay-sur-Orge en 2023, et Nozay et Gif-sur-Yvette en 2024.

En matière d'eau, l'objectif de la CPS – tel qu'il ressort du Rapport sur les prix et la qualité du service (RPQS) 2021 récemment publié – et que nous n'avons pas eu le temps d'étudier complètement (je propose d'ailleurs que nous y consacrons un prochaine réunion du CA) - est de

faire en sorte que l'ensemble des contrats d'eau arrivent à terme en 2030 pour être renouvelés en un seul contrat. A moins que d'ici là la décision ait été prise de rejoindre le SEDIF.

Mais tout cela suscite des prises de positions diverses au sein des élus de la CPS. Tout en veillant scrupuleusement à notre indépendance, nous pourrions nous appuyer sur ses contradictions pour susciter et pousser les débats afin de faire prévaloir l'intérêt des usagers de l'eau et du service public et non ceux des entreprises privées et de leurs actionnaires.

Voilà, mes chers amis, ce que le Collectif d'animation souhaitait porter à votre connaissance et soumettre à la discussion. Merci de votre attention.
